



GUIDE DES DISPOSITIFS HÉBERGEMENT & LOGEMENT



SERVICE INTÉGRÉ DE L'ACCUEIL ET DE L'ORIENTATION

Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation

Définition

- Créé par la circulaire du 08/04/2010
- Consolidé dans ses principes et missions par la loi ALUR du 04/03/2014 dont l'article 30 le définit comme

"la plateforme unique et départementale de coordination et de régulation du secteur de l'accueil, de l'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile"

- Elle pose le principe d'un SIAO unique compétent pour l'ensemble du territoire

Missions

Assurer le meilleur traitement de l'ensemble des demandes d'hébergement et de logement formulées par les personnes ou familles sans domicile ou éprouvant des difficultés particulières, en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, pour accéder par leurs propres moyens à un logement décent et indépendant et améliorer la fluidité entre ces deux secteurs.

- Recenser l'ensemble des demandes d'hébergement et de logement adapté
- Recenser l'ensemble de l'offre disponible en hébergement et logement adapté
- Assurer l'orientation des personnes
- Assurer la coordination de la veille sociale
- Participer à l'observation sociale

Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation

Le 115

*La plateforme téléphonique 115 assure l'accueil ,
l'écoute, l'évaluation, l'orientation, 24h/24 et tout au
long de l'année, des ménages sans domicile du
département. Elle peut être sollicitée par l'usager, les
travailleurs sociaux ou toute personne souhaitant
signaler une personne sans abri.*

L'équipe :

- réalise l'évaluation de la situation des appelants, informe des dispositifs mobilisables en fonction des besoins repérés,
- signale aux maraudes les situations de détresse,
- oriente vers les places de mise à l'abri,
- assure le suivi du parcours des ménages.



Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation

Le volet insertion

*Le SIAO assure le traitement des demandes
d'hébergement d'insertion et de logement adapté
réalisées via SI SIAO par un travailleur social.*

L'équipe :

- recense et enregistre l'ensemble des personnes en demande d'hébergement /logement adapté, identifie et centralise l'offre d'hébergement/logement adapté,
- étudie les demandes, oriente vers les places disponibles,
- assure le suivi du parcours des ménages contribue à la coordination des acteurs,
- participe à l'observation départementale.



DISPOSITIFS D' **HÉBERGEMENT**

Hébergement d'Urgence

Les grands principes



- Porte d'entrée unique : 115
 - ⇒ Première évaluation
 - ⇒ Orientation en fonction des places disponibles
- Inconditionnalité de l'accueil
- Il s'agit d'une mise à l'abri
- L'hébergement d'urgence n'a pas vocation à être pérenne : évaluation puis orientation vers un dispositif adapté

115

Quel public ?

- Personnes majeures seules ou en famille
- À la rue



Abris de Nuit

Orientation ?



- Uniquement via le 115

Quel public ?

- Personnes majeures seules ou en famille
- À la rue



Quelle prise en charge ?

- Chambres une, deux ou trois personnes
- Prise en charge de 7 jours, renouvelable via le 115
- Arrivée à 18h00 et départ à 8h00 (horaires variables selon l'opérateur)
- Repas du soir et petit déjeuner
- Douches et sanitaires collectifs - Laverie
- Participation si ressources (selon l'opérateur)
- Animaux accueillis
- Orientation vers MSD pour accompagnement social : opérateurs non financés dans ce cadre



Centre d'Accueil d'Urgence

Orientation ?



- Uniquement via le 115

Quel public ?

- Personnes majeures seules ou en famille
- À la rue



Quelle prise en charge ?

- Chambres individuelles
- Prise en charge de 7 jours, renouvelable via le 115
- Maintien du public en journée
- Repas fournis en fonction des ressources
- Douches et sanitaires collectifs - Laverie
- Cauton et participation si ressources
- Animaux accueillis
- Orientation vers MSD pour accompagnement social : opérateurs non financés dans ce cadre



Hébergement d'Urgence en Diffus

Orientation ?



- **Uniquement via le 115**
- **Validation DDETSPP**

Quel public ?

- Familles
- À la rue



Quelle prise en charge ?

- Accueil en appartements diffus meublés
- Animaux non accueillis
- Possibilité de co-hébergements
- Contrat d'accueil de trois mois renouvelable
- Accompagnement social : adhésion et participation à cet accompagnement
- Accompagnement social individualisé et adapté en fonction des besoins/situations
- Travail partenarial

COORDONNÉES DES DISPOSITIFS D' **HÉBERGEMENT D'URGENCE**

ABRIS DE NUIT

Vichy : Anef 63, 11 place Jean-Espinat
03200 VICHY

Moulins : Viltaïs, 51 avenue Meunier
03000 MOULINS

Montluçon : Viltaïs, 20 bis avenue du Cimetière de l'Est
03100 MONTLUÇON

CENTRE D'ACCUEIL D'URGENCE

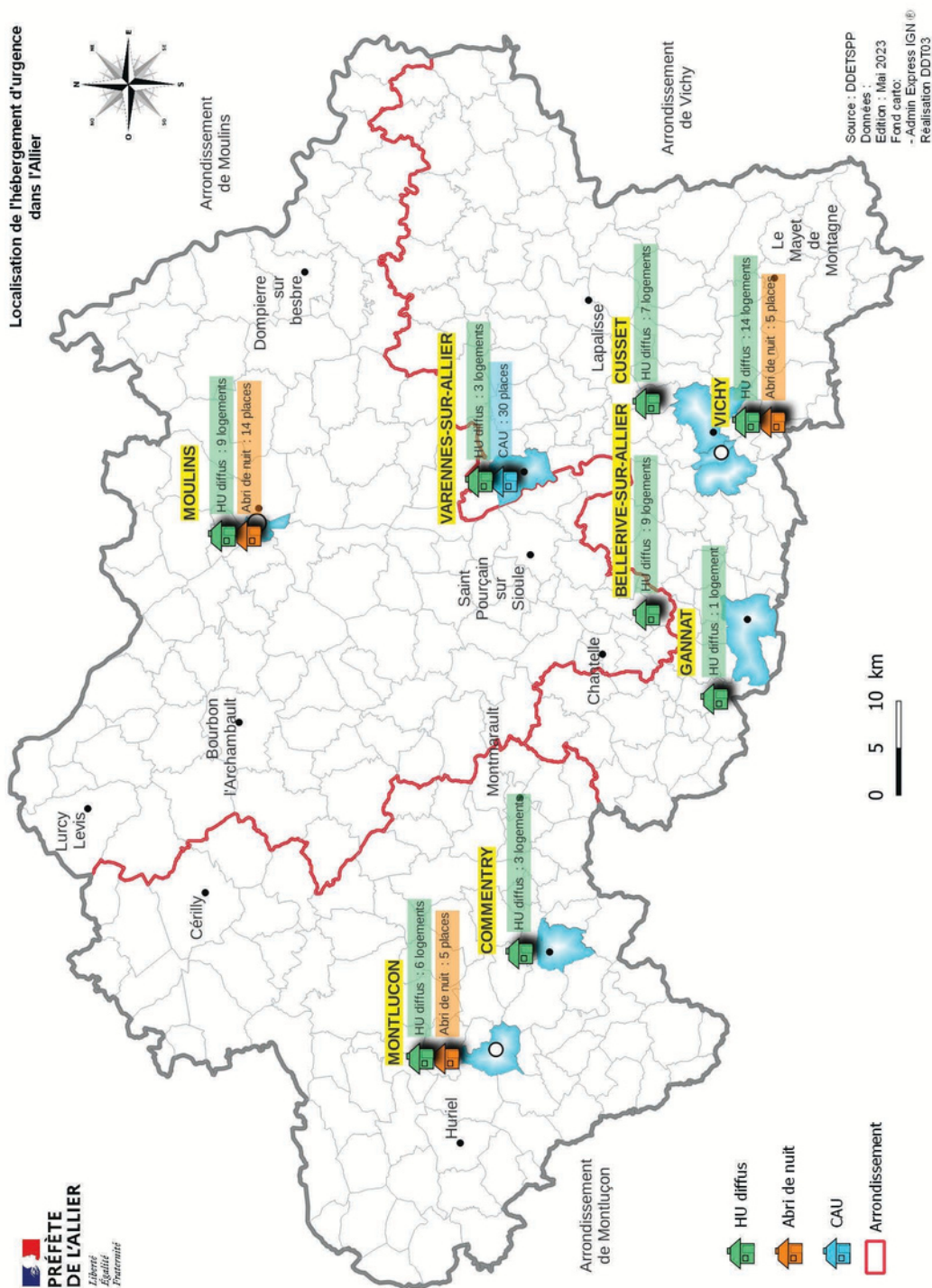
Coallia : 1 bis avenue de la Gare
03150 VARENNES-SUR-ALLIER

HÉBERGEMENT D'URGENCE EN DIFFUS

Anef 63 : 11 place Jean-Espinat -
03200 VICHY Tél. 04 70 31 44 88

Partage et Travail : 6 avenue Victor Hugo
03000 MOULINS
Tél. 04 70 20 93 14

Viltaïs : 29 rue de la Fraternité
03000 MOULINS
Tél. 04 70 48 25 25



C'est quoi un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ?

Comment faire une demande ?

- Exclusivement via SI SIAO
- Validation en commission SIAO
- Prise en charge de 6 mois renouvelable

Quel public ?

- Personnes isolées ou familles
- En grandes difficultés sociales
- Pas de condition de ressources
- Situation administrative régulière



Quelle prise en charge ?

- En structure collective (chambre individuelle + parties communes : restauration, laverie, salles d'activités...)
- Ou en appartements meublés diffus
- Animaux non accueillis sur les structures collectives



C'est quoi un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ?

Quels objectifs ?

Permettre aux personnes accueillies de recouvrer leur autonomie personnelle et sociale par le biais d'un accompagnement adapté et individualisé.

Prérequis !!!!!

ADHESION A L'ACCOMPAGNEMENT

Quel accompagnement ?

- Un référent social pour chaque usager
- Accompagnement soutenant
- Accompagnement socio-éducatif global : quotidien, hygiène, santé, gestion budgétaire, accès aux droits, enfance, ...



COORDONNÉES DES DISPOSITIFS D' **HÉBERGEMENT D'INSERTION**

Anef 63 : 11 place Jean-Espinat
03200 VICHY
Tél. 04 70 31 44 88

Viltais : 51 avenue Meunier
03000 MOULINS
Tél. 04 70 35 11 80

Viltais, 20 bis avenue du Cimetière de l'Est
03100 MONTLUÇON
Tél. 04 70 08 42 00

DISPOSITIF MARAUDE

Maraude

Quels missions ?

- Les maraudes sont le premier maillon du dispositif de veille sociale.
- Tout au long de l'année, et plus souvent durant l'hiver ou à l'occasion des épisodes caniculaires, les équipes mobiles composées de professionnels jouent un rôle primordial en allant à la rencontre des personnes à la rue pour leur apporter une écoute, une aide de premier secours et pouvoir amorcer un parcours d'insertion.



Prestations :

- Alimentaire (repas chaud et eau)
- Serviette hygiénique
- Vesture (couvertures, habits)
- Croquettes
- Produits hygiène

Quel accompagnement ?

- Appel au 115
- Accompagnement physique vers l'accueil de jour
- Accompagnement administratif
- Demande SIAO
- Accompagnement / orientation vers les administrations

Horaires Maraude



Association COALLIA

- Du lundi au dimanche de 19h00 à 22h00 sur Vichy.
- En cas de canicule ou de grand froid, possibilité de réaliser les maraudes de 11h00 à 14h00 également



Association Viltàis Montluçon

- Tous les mardis de 14h00 à 16h00 et selon la demande, les lundis et mercredis de 10h00 à 12h00

Association Viltàis Moulins

- Du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30



COORDONNÉES MARAUDES

Viltàis Moulins : 29 avenue de la fraternité
03000 Moulins
07 50 59 08 93

COALLIA : 1 bis avenue de la gare
03150 Varennes-sur-Allier
06 11 55 51 49

Viltàis Montluçon : 8 Rue Ernest Montusès
03100 Montluçon
07 50 54 37 97

DISPOSITIF ACCUEIL DE JOUR

Accueil de jour

Quels missions ?

- L'accueil de jour est un espace permettant d'accueillir en accès libre pendant les heures d'ouverture toute personne qui le souhaite.
- Aucun critère d'admission n'est exigé.
- La première mission d'un accueil de jour est d'être un lieu de sociabilité, d'échange et d'abri dans la journée, où il est essentiel de recréer du lien social.
- Un accueil de jour est également un lieu où certains services peuvent être mis à la disposition des personnes (aide alimentaire, blanchisserie, courrier, garde des effets personnels, etc.).



Quels objectifs ?

- Un accueil individualisé
- Faire émerger un projet
- Créer du lien
- Continuité d'accès au droit



Accueils de jour

ADJ Moulins - Secours Catholique

- Tous les matins de 8h30 à 11h30.
- Permanence administrative
- Laverie / repas / douche

ADJ Vichy - ANEF

- Du lundi au dimanche, de 9h00 à 16h00
- Permanence administrative
- Election de domicile
- Laverie / repas / douche médiation en santé permanences hebdomadaires de psychologues permanences hebdomadaires du CSAPA et de l'équipe mobile de psychiatrie



ADJ Montluçon - Viltails

- lundi, mardi et mercredi de 9h00 à 14h00
- Jeudi de 14h00 à 17h00
- Election de domicile
- Laverie / repas / douche



ADJ Varennes/Allier - COALLIA



- Du lundi au dimanche de 9h00 à 17h00 et période hivernale
- Du lundi au dimanche de 10h00 à 16h00 en période estivale
- Election de domicile
- Laverie / repas / douche



COORDONNÉES ACCUEIL DE JOUR

Secours Catholique ' Le Pont de l'Amitié ' :
10 rue des anciens combattants d'AFN
03000 Moulins
04 15 45 97 46

COALLIA : 1 bis avenue de la gare
03150 Varennes-sur-Allier
06 11 55 51 49

Viltails : 8 Rue Ernest Montusès
03100 Montluçon
06 35 41 29 86

ANEF : 4 rue du Portugal
03200 Vichy
04 44 54 01 53

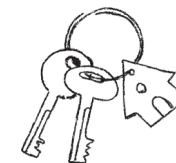
DISPOSITIFS LOGEMENTS ACCOMPAGNÉS

Qu'est-ce qu'une pension de famille ?



Structures de petites tailles

- 15 à 20 logements



Autonomie

- Paiement d'un loyer
- Gestion du logement
- Gestion du quotidien



Lieux collectifs

- Temps collectifs
- Ateliers
- Activités collectives
- Sorties
- Intervenants extérieurs



Présence d'un travailleur social en journée

- Accompagnement vie quotidienne
- Soutien dans les démarches
- Animations collectives



Qu'est-ce qu'une pension de famille ?



Pour effectuer une demande



- Exclusivement via SI SIAO
- Validation en commission SIAO
- Visite possible avant la demande



Le public

- Personnes majeures avec ressources



Les problématiques du public

- Situation d'isolement, d'exclusion sociale
- Situation sociale, psychologique, voire psychiatrique rendant difficile un accès au logement ordinaire



Particularités des pensions de famille

- Locaux privatifs et espaces collectifs
- Accueil sans condition de durée



COORDONNÉES DES PENSIONS DE FAMILLE

Anef 63 : Marguerite Marie MICHELIN, 69 Bis
Boulevard du 8 mai 1945 03300 CUSSET Tél. 04 63
64 40 00

AGAT : Les Marais, 89 Avenue Albert-Thomas
03100 MONTLUÇON
Tél. 04 70 29 03 03

SAGESS :

Le Castel Flore, 30 rue Jean-Jaurès
03200 VICHY
Tél. 04 70 98 76 68

Pension de Famille, Monvicq, rue du Bourbonnais
03170 MONVICQ
Tél. 04 70 07 74 26

Le Tremplin : Marie Galante, 17 rue du vert galant
03000 MOULINS
Tél. 04 70 45 33 72

Partage et Travail : Les capucines, 46 quai d'Allier
03000 MOULINS
Tél. 04 70 46 96 99

Les Pivoines, 42 rue Paul Constans
03100 MOULINS
Tél. 04 43 01 01 57

DISPOSITIF INTERMÉDIATION LOCATIVE

Intermédiation Locative - IML

Comment faire une demande ?



- Exclusivement via SI SIAO
- Validation en commission SIAO

Quelle durée de prise en charge ?



- 6 mois / renouvelable 2 fois
(renouvellement en commission SIAO)

Le public ?

- Ménages connaissant des freins dans l'accès au logement ordinaire avec bail classique du fait de difficultés financières, sociales ou administratives.
- Ressources obligatoires



Les Principes ?

- ⇒ Location / sous-location
- ⇒ Logements captés dans le parc privé Parc fixe
- ⇒ Logements meublés / semi meublés
- ⇒ Pas de glissement de bail au terme de la prise en charge IML

Quels objectifs ?

- Autonomie globale des ménages accompagnés
- Accès sécurisé au logement autonome



Quel accompagnement ?

- Accompagnement social global : budgétaire, administratif, enfance, médical, recherche de logement, emploi, ...
- Accompagnement adaptable en fonction des besoins des ménages et de leurs profils
- Fréquence des rencontres adaptée aux besoins
- Travail sur la capacité à habiter : paiement du loyer et des charges, entretien du logement, respect des autres locataires
- Travail en partenariat



Nuances du Logement d'Insertion



Les Principes ?

- Location / sous-location
- Logements issus de bailleurs publics
- Logements captés en fonction du ménage (typologie, localisation...)
- Logements non meublés
- Transfert de bail possible au terme de la prise en charge en Logement d'Insertion

COORDONNÉES IML, LOGEMENT INSERTION

IML

Anef 63 : 11 place Jean-Espinat
03200 VICHY
Tél. 04 70 31 44 88

Viltaïs : 29 rue de la Fraternité
03000 MOULINS
Tél. 04 70 48 25 25

Coallia : 1 bis avenue de la Gare
03150 VARENNES-SUR-ALLIER
Tél. 04 70 35 00 10

LOGEMENT D'INSERTION

Partage et Travail : 6 Avenue Victor Hugo
03000 MOULINS
Tél. 04 70 20 93 14

DISPOSITIF MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Accompagnement Vers et Dans le Logement



Comment faire une demande ?

- Exclusivement via SI SIAO
- Validation en commission SIAO

Quelle durée de prise en charge ?

- 6 mois / renouvelable 3 mois
(renouvellement en commission SIAO)

Public

- Menage connaissant des difficultés sans
l'accès ou le maintien dans le logement
auprès de bailleur Public ou Privée

Objectif

- L'insertion durable des ménages cumulant des
difficultés économiques et sociales dans le parc
de logements ordinaires. La mesure peut être
exercée pour l'accès ou le maintien dans le
logement



Accompagnement Social Lié au Logement

Comment faire une demande ?



- Validation en commission FSL
- Financement Conseil Départemental

Quelle durée de prise en charge ?

- 6 mois / renouvelable 2 fois
(renouvellement en commission FSL)

Public

- Menage connaissant des difficultés dans
l'accès ou le maintien dans le logement
auprès de bailleur Public ou Privée

Objectif

- Soutenir les ménages dont le projet est d'accéder
à un logement autonome et/ou de s'y maintenir
toute en favorisant l'autonomie

COORDONNÉES ASLL, AVDL

ASLL

UDAF : 19 Rue de Villars,
03000 MOULINS

AVDL

Evoléa : 6 Place du Maréchal de Lattre-de-Tassigny
03000 MOULINS
Tél. 04 70 48 15 55

Montluçon habitat : 3 Quai Louis-Blanc
03100 MONTLUÇON
Tél. 04 70 05 61 57

Partage et Travail : 35 place Jean-Moulin
03000 MOULINS
Tél. 04 70 20 93 14

Viltaïs : 29 rue de la Fraternité
03000 MOULINS
Tél. 04 70 48 25 25

DISPOSITIF ACCOMPAGNEMENT SOCIAL SPÉCIFIQUE

Service Incurie

Comment saisir le service ?



- Signalement via la fiche de repérage du CD
- Réception du signalement par le guichet du PDLHI : veniant.a@allier.fr
- Transmission à l'ARS qui peut mandater l'Equipe de Veille Santé Habitat de l'Anef 03-63
- Réception du dossier par l'Equipe de Veille Santé Habitat et début de son action

Quel public ?

- Personnes en situation d'incurie dans l'habitat



Quels objectifs ?

- Accompagner des actions visant à aider au traitement des situations d'incurie dans l'habitat
- Offrir une approche active d'aller-vers
- Mobiliser et coordonner l'ensemble des acteurs
- Elaborer des solutions durables et non coercitives en accord avec la personne

Quelle durée de prise en charge ?

- En fonction des besoins



ASS

Accompagnement Social Spécifique

Quel public ?

- Le locataire avec trouble occupationnel repéré /hébergement à outrance, dégradations, atteinte aux biens

Quelle durée de prise en charge ?

- 6 mois renouvelable

Quels objectifs ?

- Lutter contre les troubles occupationnels (hygiène, agressivité, incurie, trouble de jouissance...)

Précisions

- Orientation par un Travailleur Social
- Diagnostic réalisé par les intervenants
- Dispositif complémentaire de ASLL/AVDL
- Mobilité de l'équipe d'intervention
- Nécessité de l'adhésion de la personne

COORDONNÉES

ASS / SERVICE INCURIE

ASS

Montluçon Communauté :
04 70 08 19 80

Viltaïs :
07 56 36 69 44 ou
Médiation Santé
06 78 09 75 65

SERVICE INCURIE

ANEF 63 :
04 70 35 55 87

DISPOSITIF MISE À L'ABRI DE PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES

Mise à l'abri de personnes victimes de violences - Insertion

Orientation ?



- Uniquement via le SISIAO
- Etude de la demande en commission SIAO
- Orientation en priorité sur les structures

Quelle prise en charge ?

- Chambre ou logement individuel
- Accompagnement social global Animaux accueillis en IML selon opérateur
- Participation financière selon dispositif IML dédié à l'accueil de PVV avec l'association Partage&Travail
- Accompagnement en lien avec le CIDFF / JEC03



Mise à l'abri de personnes victimes de violences - 115

Orientation ?



- Uniquement via le 115 Evaluation sociale réalisée
- par l'écoutant 115
- Mise à l'abri sur une structure

Quelle prise en charge ?

- Chambre individuelle pour l'abri de nuit
- Logement individuel pour le HU Diffus
- Prise en charge de 7 jours, renouvelable via le 115
- Un kit d'accueil est proposé à leur arrivée
- Accompagnement en lien avec le CIDFF /
- JEC03
- Accompagnement social global
- Animaux accueillis selon les structures
- Transport réalisé par COALLIA ou utilisation d'un bon taxi
- Possibilité d'orientation en hôtel selon les situations

COORDONNÉES MISE À L'ABRI DE PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES

Le Tremplin : 60 Rue de Bourgogne
03000 Moulins
04 70 35 42 00

Anef 63 : 63 place Jean Epinat
03200 VICHY
04 70 31 44 88

COALLIA : 1 bis avenue de la gare
03150 Varennes-sur-Allier
04 70 35 00 10

Viltaïs : 20 bis avenue du cimetière de l'est
03100 Montluçon
04 70 08 42 00

Partage et travail : 6 Avenue Victor Hugo
03000 MOULINS

SIAO de l'Allier
29 rue de la Fraternité - 03000 MOULINS
Tél. 04 70 42 53 05

